

**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 2 mai 2022, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtel de ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter de 19h, une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :


**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

Demande de dérogation mineure visant à permettre la reconstruction d'une section d'un bâtiment localisé à 2.23 mètres de la limite arrière de la propriété. La grille des usages et normes du règlement de zonage 124-2010 fixe la marge arrière à 16 mètres.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Adresse : 99, chemin McIntosh  
Lot no. 5 896 682 du cadastre du Québec

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL  
DEUX MILLE VINGT-DEUX.

  
Anne Pouleur  
Greffière et  
Secrétaire-trésorière adjointe